
 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	 <p>FINANCES PUBLIQUES</p>
<p>DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES Direction régionale des Finances publiques de la Réunion 7 avenue André Malraux CS 21015 97744 ST DENIS CEDEX 9</p>	<p>Saint-Denis, le 1^{er} septembre 2021</p>

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle ressources

L'administrateur général des Finances publiques, directeur régional des Finances publiques de La Réunion ,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale de La Réunion ;

Vu le décret en date du 15 décembre 2020 portant nomination de **M. Joaquin CESTER**, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 24 décembre 2020, fixant au 15 janvier 2021 la date d'installation de **M. Joaquin CESTER** dans les fonctions de directeur régional des finances publiques de la Réunion ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Ressources Humaines :

➤ **Mme Marie-Claire CHANARD**, Inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division Ressources Humaines-Formation professionnelle et Concours, pour toutes affaires ressortissant de sa Division, en complément des délégations spécifiques accordées en matière d'ordonnancement secondaire.

➤ **Mme Armelle BLANC**, inspectrice des Finances publiques,

pour signer, dans la limite de ses attributions :

- les courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, demandes de renseignements, accusés de réception des demandes de mutation interne et de validation de services, les certifications de service fait,
- les attestations relatives aux agents,
- les réponses négatives aux demandes d'emploi,
- tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont elle a la charge, à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse,
- les procès-verbaux des commissions impliquant le service des Ressources Humaines auxquelles elle est habilitée à me représenter,

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Armelle BLANC

- M. Fabrice ALAMICHEL, contrôleur des Finances publiques,
- Mme Audrey BEGUE, contrôleuse des Finances publiques,
- Mme Isabelle MARIE contrôleuse principale des Finances publiques
- M. Christophe MOREAU, contrôleur des Finances publiques

Reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que Mme Armelle BLANC, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

Et,

- Mme Isabelle CADI, agente administrative principale des Finances publiques
- Mme Emilie OUARATTA, agente administrative principale des Finances publiques
- Mme Marie HILDERAL, agente administrative principale des Finances publiques

Reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les ordres de mission et les états de frais de déplacement dans l'application Frais de déplacement sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

➤ Mme Marie Sylvie BERNET, Inspectrice des Finances publiques, pour signer les contrats de recrutement des volontaires de service civique et des apprentis, pour signer, dans la limite de ses attributions :

- les courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception, demandes de renseignements ;
- les convocations aux formations ;
- les convocations des surveillants de concours ;
- tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont elle a la charge, à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse.

Mme Sarah MANSARD, contrôleuse des Finances publiques, reçoit délégation spéciale à l'effet de signer les bordereaux d'envoi, les accusés de réception des sujets et les lettres aux praticiens agréés sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

2 - Pour la Division Budget, Logistique, Immobilier, :

➤ **M. Pierre DARRIGADE**, Inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division Budget, logistique, immobilier, pour toutes affaires ressortissant de sa Division, en complément des délégations spécifiques accordées en matière d'ordonnancement secondaire.

➤ **M René GRONDIN**, Inspecteur des finances publiques, responsable du Service Budget – Achats, pour signer, dans la limite de ses attributions :

- les courriers simples, récépissés, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces,
- tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont il a la charge à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse,
- les procès-verbaux des commissions impliquant le service " Budget – Achats" auxquelles il est habilité à me représenter.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. René GRONDIN,

- M Jérôme PAYET, Contrôleur des finances publiques,
- M. Didier BOYER, Contrôleur des finances publiques
- Mme Déborah MAILLOT, Contrôleuse des Finances publiques

reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que M. GRONDIN, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

➤ **M. Sylvain LUREAU**, Inspecteur des finances publiques, service « logistique, immobilier » pour signer dans la limite de ses attributions :

- les courriers simples, récépissés, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces,
- tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont elle a la charge à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse,
- les procès-verbaux des commissions auxquelles il est habilité à me représenter.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain LUREAU, M Christel LIZEKNE, M André TREMBLIN, M Philippe NARANAYASSAMY contrôleurs des finances publiques reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que M. Sylvain LUREAU, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

➤ M. Thierry CHAVASSEAU, Inspecteur des finances publiques, division Budget, logistique, immobilier, pour signer dans la limite de ses attributions :

- les courriers simples, récépissés, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces,
- tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont il a la charge à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse,
- les procès-verbaux des commissions auxquelles il est habilité à me représenter.

3- Pour me représenter aux commissions de réforme :

- **M. Radjane ANANDANADARADJA**, contrôleur principal des finances publiques, Assistant de prévention

Cette délégation de signature abroge et remplace celle consentie en date du 15 janvier 2021.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.


Joaquin CESTER